



DELIBERATION N° 10

L'an deux mil dix-huit, le 17 septembre à 19 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Michel FRUGIER pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	36.
Nombre de membres présents :	36.

Date de 1ère convocation : 23 octobre 2018

Date d'affichage :

Présents :	Titulaires : ANDREYON Emmanuelle, BETTEGA Jean-Paul, CHAPPUIS Catherine, DARVEY Jérôme, DEYE Jean-Luc, DULLIN Xavier, EICHENLAUB Jean-Christophe, ESQUEVIN Jérôme, FABRE Maryse, FOGNINI Christophe, FORNER, Evelyne, FRUGIER Michel, GARNIER Michel, GIMENEZ André, GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, GONTHIER Gérard, MARC Nicolas, MARGAILLAN Aurore, MASSONNAT Jean-Guy, MASSONNAT Lucien, MOLLAR Christiane, MONTORO Marie-Pierre, PELARDY Laurence, PERROTTON Benoît, RIVOLLET Yves, TRAHAND Cécile, VAIRYO Nicolas, VIAL Jean-Marc, VIAL Raynald, VINCENT Adeline.
	Suppléants (votants) : DENERVAUD Serge, DYEN Michel, GILLET Colette, MAILLAND Benjamin.
	Suppléants (non-votant) : LEOUTRE Jean-Marc.
Excusés :	POILLEUX Nicolas (pouvoir à VAIRYO Nicolas), ANDRE Michel, GOZZI Jean-Marc, ZUBORA Serge.
Absents :	GUERRAZ Emilien.

ADMINISTRATION GENERALE – COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le président rappelle que l'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales dans sa rédaction, issue de la loi relative à la démocratie de proximité, indique que

« les régions, les départements, les communes de plus de 10.000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50.000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10.000 habitants créent une Commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière ».

Cette commission, en ce qui concerne un EPCI, est présidée par le président de l'établissement public ou son représentant et comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

La commission doit au minimum examiner chaque année :

- les rapports établis par les délégataires de service public ;
- les bilans d'activités des services exploités en régie dotés de l'autonomie financière.

Elle est également consultée pour avis sur :

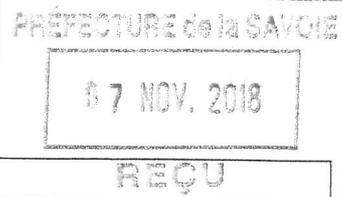
- tout projet de délégation de service public avant que l'assemblée délibérante se prononce,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.

Le champ d'intervention de la Commission consultative des services publics locaux de Savoie Grand Revard concernera les services publics locaux suivants :

- Ski nordique
- Ski alpin
- Activités de pleine nature de la compétence de l'autorité organisatrice.

La commission sera composée comme il suit :

Collège d'élus (5 membres)		REÇU
Syndicat mixte stations des Bauges	ANDRE Michel	Grand Chambéry
	DEYE Jean-Luc	Grand Chambéry
	GOGNY Christian	Grand Chambéry
	FRUGIER Michel	Grand Lac
	PERROTTON Benoît	Grand Chambéry



Collège d'associations d'usagers, de syndicats, de chambres consulaires

Poste de Secours Savoie Grand Revard	MONTIGON Patrick	alpin SGR
Poste de Secours Savoie Grand Revard	PERRIN Franck	nordique SGR
Office de Tourisme Savoie Grand Revard	Président	
Office de Tourisme Savoie Grand Revard	LIEGEOIS Dominique	
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	Directeur	
Agence Départementale Touristique Savoie	Directeur Général	
Armée de Terre – 13 ^{ème} BCA	Colonel	
Gendarmerie d'Aix-Les-Bains	Commandant de Brigade	
Gendarmerie de Chambéry	Commandant de Compagnie	
Centre de Secours Aix-Les-Bains	Capitaine	
Centre de Secours Chambéry	Capitaine	
Inspection Académique de Savoie	Inspectrice d'Académie	
Inspection de l'Education Nationale	Inspectrice de l'Education Nationale	
Centre Ecole de Ski Nordique Revard	Président	
Ecole de Ski Revard	Directeur	
Club des Sports de La Féclaz	Présidente	
Ecole de Ski La Féclaz	Directeur	
Ecole de Ski Internationale	Directeur	
Groupement des professionnels SGR	Représentante	
Club Alpin Français Aix-Les-Bains	Président	
Club Alpin Français Chambéry	Président	
Ecole Municipale des Sports Aix-Les-Bains	Responsable ETAPS	
Association Sportive des Bauges	Président	
Bureau de la Montagne	Guide de haute montagne	
Tourisme Chambérien Ami de la Montagne	Président	
Hôtel Notre Dame des Neiges	Hôtelier	
Savoie Vacances Tourisme	Directeur	
Comité Handisport de Savoie	Président	
FRAPNA Savoie	Président	
Fédération des Chasseurs de Savoie	Président	

Ces deux collèges constitueraient le socle permanent de la commission.

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pouvoir ;
Le conseil syndical, après avoir délibéré,

➤ **CONSTATE l'élection des membres précités.**

Fait à AIX-LES-BAINS, le 31 octobre 2018

LE PRESIDENT,
Michel FRUGIER

Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le 05-11-2018

☞ Votants :	36
☞ Pour :	36
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0